

CHARTRE ÉTHIQUE - SLACKLINE VALAIS

Principes de base: Entraide, Sécurité, Plaisir

En tant que membre de Slackline Valais, je m'engage lors de ma pratique à respecter les points suivants:

1. **Entraide et communauté**

- **Solidarité** : Faire preuve de tolérance et d'inclusion envers tous les membres et usagers.
- **Assistance** : Porter secours à toute personne en difficulté et signaler tout comportement abusif.
- **Transmission** : Partager et recevoir les connaissances avec humilité.

2. **Sécurité et assurances**

- **Responsabilité** : Pratiquer sous sa propre responsabilité
- **Couverture** : Être obligatoirement au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance responsabilité civile (RC) personnelle.
- **Santé** : Ne pas avoir de contre-indication médicale visant la pratique de la slackline.

3. **Respect de l'environnement et de l'espace public**

- **Patrimoine arboré**:
Sélectionner uniquement des arbres en bonne santé
Respecter un diamètre minimum de 30 cm au point d'ancrage.
Utiliser systématiquement des protections d'arbres adéquates.
- **Mobilier urbain**: Privilégier les ancrages naturels ou dédiés et éviter l'usage du mobilier urbain non approprié.
- **Usagers**: Veiller à ne pas obstruer les passages, maintenir une surveillance constante de l'installation et répondre avec courtoisie au public.

4. Matériel et installations

- **Conformité :** Utiliser exclusivement du matériel certifié pour la slackline, entretenu et contrôlé régulièrement.
- **Compétences:** Agir selon son niveau de connaissances, Si je ne sais pas, je ne fais pas.
- **Sécurisation:** Installer systématiquement des systèmes de secours (back-up) et en les balisant si nécessaire

En respectant un principe d'exemplarité, peu importe mon statut apprenant ou instructeur.

5. Pérennité de la pratique

- Je pratique avant tout pour le plaisir, celui des autres et le mien.
- Dans la mesure du possible je tente de participer à la création d'un environnement sain et pérenne pour mon sport.